pcsi jura
La force de l'indépendance

Question écrite no : 3120

Classes à multi-degrés : et la suite ?

Le cercle scolaire Franches-Montagnes Est à peine créé, qu'il convient d'en assurer la pérennité. Si l'élément essentiel pour établir le nombre de classes demeure le nombre d'élèves, il subsiste une inconnue due à la particularité des classes à multi-degrés, propre au cercle formé des quatre communes du Bémont, des Enfers, de Montfaucon et de St-Brais. Suite à l'adoption par le Parlement de la motion no 1132 de notre collègue Erica Hennequin « Classes à multi-degrés », le cercle scolaire Franches-Montagnes Est a été désigné comme projet pilote. Sous la surveillance de HEP-BEJUNE qui délivrera son rapport final courant 2019, nous restons également dans l'attente de la modification de la loi et de son ordonnance qui suivront logiquement ce rapport, validant ainsi de manière officielle et définitive le système mis en place en août 2017.

D'ici là, l'eau continuera de couler sous les ponts. Conscients que le nombre d'élèves est l'élément déterminant pour établir le nombre de classes, mais que la modification de la législation pourrait également établir des quotas différents, le souci des responsables actuels du cercle et des autorités politiques, tient au fait que des réductions de classes ne soient pas décidées de manière drastique et définitive avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Selon ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- **Quand disposerons-nous du rapport final de HEP-BEJUNE concernant les projets pilotes de classes à multi-degrés ?**
- **Quand le Gouvernement va-t-il statuer sur le maintien ou non du système multi-degrés dans le Canton du Jura?**
- **Quel délai raisonnable est à considérer afin que ces 2 éléments soient définitivement entérinés ?**
- **Que se passe-t-il avec les classes du système de multi-degrés si les décisions ne sont pas rendues pour la rentrée 2019/2020 ? Dans ce cas de figure, le projet pilote sera-t-il prolongé d'une année ?**
- **Selon tout vraisemblance la législation devra être modifiée, quand est-ce que ces travaux débuteront ?**
- **Quelle est la projection du nombre d'élèves, par degré, pour les 5 prochaines années pour le cercle scolaire Franches-Montagnes Est ?**

- **Dans le cas d'une application stricte de la législation actuelle, au vu de cette projection et si les effectifs devaient être à la baisse, est-il possible de nous indiquer les risques de fermeture de classes pour les périodes données ?**
- **Dans le même ordre d'idée, d'un point de vue pratique, est-ce que les quotas sont respectés de manière stricte ou une marge de manœuvre est-elle envisageable afin d'éviter une fermeture de classe ?**
- **En vertu du cas particulier du projet pilote de classes à multi-degrés, est-il envisageable de surseoir à certaines décisions dans l'attente que la législation soit adaptée et entrée en vigueur ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 19 décembre 2018

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin